

**COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DES
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (T-S4)**

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR UNE
APPROCHE INTÉGRÉE DE LA SÉCURITÉ, DE LA SÛRETÉ ET
DES SERVICES LORS DES MATCHES DE FOOTBALL ET
AUTRES MANIFESTATIONS SPORTIVES

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 15 April 2021

T-S4(2021)15

Convention de Saint-Denis (STCE n° 218)

Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs (T-S4)

Stratégie de travail 2021-2025

Convention de Saint-Denis (STCE n° 218)

Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs (T-S4)

STRATÉGIE DE TRAVAIL 2021-2025¹

1) MISSION

Maximiser la capacité des États à faire en sorte que les manifestations sportives organisées en Europe et dans le monde soient sécurisées, sûres et accueillantes, en établissant des normes et en effectuant le suivi et promotion des normes de la Convention de Saint-Denis lors des matches de football et autres manifestations sportives.

Le Comité T-S4 est le seul organe compétent chargé de suivre l'application de la Convention de Saint-Denis et d'interpréter ses dispositions.

2) VISION

Faire en sorte que les manifestations sportives soient plus sécurisées, plus sûres et plus accueillantes, et ainsi contribuer à la protection et à la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit dans et par le sport.

Le Comité T-S4 est la plate-forme internationale d'échange de connaissances et d'expériences, de partage des bonnes pratiques et de développement de la coopération en matière de sécurité, de sûreté et de services lors des matches de football et d'autres événements sportifs.

3) VALEURS

Le Comité T-S4 représente et partage les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe: les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, ainsi que les valeurs fondamentales du sport, telles que le respect, la tolérance, l'honnêteté, la solidarité, la santé, le fair-play, l'intégrité et la bonne gouvernance.

Les activités du Comité sont fondées et guidées par ces valeurs.

¹ La durée de cette stratégie englobe le cadre stratégique quadriennal 2022-2025 de la Secrétaire Générale reflétant les priorités de la mission à plus long terme du Conseil de l'Europe.

STRATÉGIE DU COMITÉ T-S4 (2021-2025)

But stratégique n° 1. Créer un mécanisme de suivi robuste et efficace au titre de la Convention de Saint-Denis

- **Objectif n° 1 :** Adopter et mettre en œuvre des lignes directrices sur le suivi de la Convention de Saint-Denis et établir un processus pour sa mise à jour régulière
- ⊖ **Objectif n° 2 :** Développer et lancer un programme de visites de suivi et de contrôle dans les États parties
- **Objectif n° 3 :** Aider les États parties à mettre en œuvre les recommandations des visites de suivi
- ⊖ **Objectif n° 4 :** Partager et promouvoir les résultats des activités de suivi, notamment à travers des rapports et d'études comparées

But stratégique n° 2. Promouvoir la mise en œuvre de la Convention de Saint-Denis à travers des avis ciblés de politique générale

- **Objectif n° 1 :** Établir un système d'identification des domaines prioritaires pour l'établissement de normes en tenant compte de l'équilibre entre les trois piliers : sécurité, sûreté et services
- **Objectif n° 2 :** Assurer que les dimensions des droits de l'homme, du discours de haine, de l'antiracisme et de l'anti-discrimination sont prises en compte dans le travail d'établissement de normes du T-S4 ou autre avis de politique
- **Objectif n° 3 :** Soutenir les États parties dans le développement et mise en place de stratégies nationales basées sur la Convention
- **Objectif n° 4 :** Maintenir, en coopération avec le Comité permanent de la Convention européenne sur la violence des spectateurs (T-RV), le travail de promotion et mise à jour de la Recommandation Rec(2015)1, telle que révisée en 2019 et adoptée en 2020

But stratégique n° 3. Développer la capacité opérationnelle du Comité T-S4

- **Objectif n° 1 :** Veiller au bon fonctionnement du nouveau Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs (T-S4), son Bureau et les Groupes Consultatifs et Ad hoc, en étroite collaboration avec le T-RV
- **Objectif n° 2 :** Établir un processus institutionnalisé de promotion de la mise en œuvre des normes de la Convention de Saint-Denis dans le contexte des grands tournois, tels que la Coupe du monde FIFA 2022 (Qatar), UEFA EURO 2024 (Allemagne), Coupe du monde FIFA 2026 (Canada, Mexique et EUA), etc.
- **Objectif n° 3 :** Développer des synergies avec les organes pertinents du Conseil de l'Europe (APCE, APES, CEDH, Congrès, ECRI, etc.)
- **Objectif n° 4 :** Œuvrer pour inciter de nouveaux pays du continent européen et du reste du monde à signer et à ratifier la Convention, promouvoir et sensibiliser sur la Convention et les activités du Comité

But stratégique n° 4. Développer des partenariats avec des parties prenantes concernées
--

- **Objectif n° 1 :** Établir, dans le contexte de la mise en œuvre du protocole d'accord conclu avec la FIFA, un mécanisme permanent de coopération bilatérale ; et assurer l'adoption et la mise en œuvre de plans de coopération annuels
- **Objectif n° 2 :** Établir, dans le contexte de la mise en œuvre du protocole d'accord conclu avec l'UEFA, un mécanisme permanent de coopération bilatérale ; et assurer l'adoption et la mise en œuvre de plans de coopération annuels
- **Objectif n° 3 :** Associer, le cas échéant, des organisations de supporters européennes et d'autres ONG à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'activités ainsi qu'à la promotion des résultats obtenus
- **Objectif n° 4 :** Échanger des connaissances et des savoir-faire spécialisés avec des partenaires intergouvernementaux sur la promotion de la sécurité, de la sûreté et des services lors de manifestations sportives

But stratégique n° 5. Promouvoir la coopération internationale

- **Objectif n° 1 :** Renforcer la coopération institutionnelle avec l'Union européenne
- **Objectif n° 2 :** Établir des partenariats avec le mouvement sportif, en particulier avec le Comité international olympique, les fédérations sportives et d'autres autorités sportives impliquées dans l'organisation d'évènements sportifs internationaux en Europe et au-delà
- **Objectif n° 3 :** Influencer et contribuer à la mise en œuvre du Programme mondial des Nations Unies sur la sécurité et la sûreté des grands événements sportifs
- **Objectif n° 4 :** Créer une plate-forme de centralisation des informations sur les stratégies nationales, les cadres juridiques et administratifs, les bonnes pratiques et les enseignements tirés dans le domaine de la sécurité, de la sûreté et des services lors des manifestations sportives.